

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 30 mars 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 183 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Mireille BALLETTI représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Odile BONTHOUX représentée par Alexandre GALLESE - Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Auguste COLOMB représenté par André BERTERO - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Jean-Claude DELAGE représenté par Pierre DJIANE - Sylvaine DI CARO représentée par Jules SUSINI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Claude FILIPPI représenté par Michel BOULAN - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Samia GHALI représentée par Josette FURACE - Nicole JOULIA représentée par Gilbert FERRARI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Albert LAPEYRE représenté par Bernard DESTROST - Stéphane LE RUDULIER représenté par Philippe GRANGE - Marie-Louise LOTA représentée par Dominique FLEURY VLASTO - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Irène MALAUZAT représentée par Philippe DE SAINTDO - Rémi MARCENGO représenté par Patrick GHIGONETTO - Marcel MAUNIER représenté par Yves BEAUVAL - Georges MAURY représenté par Jeanne MARTI - Pascale MORBELLI représentée par Loïc GACHON - Jérôme ORGEAS représenté par Philippe CHARRIN - Patrick PADOVANI représenté par Josette VENTRE - Stéphane PAOLI représenté par Maurice CHAZEAU - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Serge PEROTTINO représenté par Gérard GAZAY - Claude PICCIRILLO représenté par Joël MANCEL - Stéphane PICHON représenté par Gérard CHENOZ - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Francis TAULAN - Patrick VILORIA représenté par Eric LE DISSÈS - Didier ZANINI représenté par Daniel HERMANN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nadia BOULAINSEUR - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Robert DAGORNE - Michel DARY - Jean-Marie LEONARDIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Patrick Mennucci - Marie MUSTACHIA - Chrystiane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Patrick PIN - Henri PONS - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Signé le 30 Mars 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 18 avril 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URB 001-1806/17/CM

**■ Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de Marseille -
Présentation du bilan de concertation publique
MET 17/2518/CM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération en date du 30 juin 2014, le Conseil Municipal de la Ville de Marseille a demandé à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM) de lancer la procédure de création d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur la commune de Marseille.

Par délibération en date du 19 décembre 2014, le Conseil de Communauté de MPM a prescrit la mise en révision des Zones de protection du Patrimoine Architectural et Paysager (ZPPAUP) en vue de leur transformation en AVAP sur la Commune de Marseille, a défini les modalités de concertation avec les habitants, les associations locales et autres personnes concernées, et a constitué la commission locale.

Depuis sa création au 1er janvier 2016, la métropole Aix-Marseille-Provence exerce sur le territoire Marseille-Provence, les compétences relatives aux procédures d'élaboration des documents d'urbanisme.

Par délibération en date du 30 juin 2016, le Conseil de la Métropole a ainsi voté la poursuite de la procédure de transformation des ZPPAUP et le renouvellement de la Commission Locale de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (CLAVAP).

Une large concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les personnes concernées, s'est déroulée du 1^{er} décembre 2015 au 9 février 2017, date des délibérations arrêtant le projet d'AVAP et tirant le bilan de la concertation. Son lancement a, par ailleurs, été acté par un avis public d'ouverture de la concertation publié dans la presse locale le 1^{er} et le 10 décembre 2015 dans les quotidiens La Provence et La Marseillaise.

La procédure d'élaboration de l'AVAP a été conduite en association avec les services de la ville de Marseille et les services de l'Etat.

Le bilan de cette concertation est le suivant :

Rappel des modalités de la concertation publique de l'AVAP de Marseille

Ces modalités ont été définies dans la délibération de lancement de la procédure de révision, adoptée en Conseil Communautaire le 19 décembre 2014. Son article 2 stipule :

« Sont approuvés les objectifs énoncés ci-dessous et les modalités de concertations suivantes :

- Organisation d'une exposition avec des panneaux explicatifs et mise à disposition du public, en Mairie de Marseille et au siège de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole d'un cahier d'observations et d'un dossier rassemblant les pièces essentielles à la compréhension du public, à partir de l'élaboration du rapport de présentation et jusqu'à l'arrêt du projet ;
- Organisation de réunions publiques ».

Bilan de la concertation publique de l'AVAP au regard des modalités définies dans la délibération de lancement

Cette concertation publique s'est déroulée conformément aux modalités définies au lancement de la procédure.

Ainsi, quatre dispositifs ont été mis en place à partir de décembre 2015 :

1- une exposition permanente et évolutive de panneaux d'information a été mise en place au siège de la Métropole Aix-Marseille Provence et à la Direction de l'Aménagement Durable et de l'Urbanisme (DADU) de la Ville de Marseille. Elle a permis de rendre compte régulièrement de la démarche.

Elle était composée de panneaux (carton plume format A0/A1). Ces panneaux ont été régulièrement mis à jour et complétés :

- Dans la phase « diagnostic » suivant la parution dans la presse des 1^{er} et 10 décembre 2015, trois panneaux présentant les premiers éléments de diagnostic et la délimitation du territoire ;
- Dans la poursuite de la phase « diagnostic » suivant la parution dans la presse du 12 mai 2016, trois panneaux présentant de nouveaux éléments de diagnostic ;
- Dans la phase « diagnostic et règlement » suivant la parution dans la presse du 13 décembre 2016, trois panneaux présentant de nouveaux éléments de diagnostics et le plan réglementaire.

2- Un dossier d'information mis à la disposition du public sur les lieux de la concertation susmentionnés.

Pour une information complète et actualisée du public, le dossier a été progressivement alimenté au fur et à mesure de l'avancement de la procédure.

Il était composé des documents suivants :

- Délibérations d'engagement, de poursuite de la révision de la ZPPAUP en AVAP ;
- Des livrets de présentation.

L'ensemble de ces documents étaient accessibles aussi sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

3- Un registre d'observations a été mis à la disposition du public au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence et à la DADU de la Ville de Marseille, au 40 rue Fauchier, 13002.

Toutes les personnes qui le souhaitaient ont pu faire part de leurs remarques, informations ou demandes particulières sur ces registres, qui ont été analysés lors des différentes phases, afin de prendre en compte ces doléances.

4- Des réunions publiques ont été organisées conformément à la délibération du 19 décembre 2014 :

- Réunion publique au Musée d'histoire de Marseille du 1er décembre 2015, qui a permis de présenter les fondements du projet, la définition du périmètre et les premiers éléments de diagnostic ;
- Réunion publique au Musée d'histoire de Marseille du 14 décembre 2016, qui a notamment permis de présenter le plan réglementaire.

Pour chacune de ces réunions publiques, des annonces légales ont été faites dans la presse locale.

- Réunion publique du 1^{er} décembre 2015 : annonces légales dans les quotidiens La Provence et la Marseillaise le 17 puis le 26 novembre 2015 ;
- Réunion publique du 14 décembre 2016 : annonces légales dans les quotidiens La Provence et La Marseillaise le 1er et le 6 décembre 2016.

En outre, l'information pour ces réunions publiques a fait l'objet d'affichages au siège de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, en Mairie de Marseille, à la Direction de l'Aménagement Durable et de l'Urbanisme (40 rue Fauchier, 13002 Marseille) et dans chaque mairie de secteur. Ces renseignements étaient également consultables sur le site internet de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Ces réunions publiques ont rassemblé globalement plus de 200 personnes chacune.

En plus de ces quatre dispositifs définis dans les modalités de concertation, il est à signaler trois aspects supplémentaires faisant partie intégrante de la concertation publique menée :

- une exposition temporaire au Musée d'Histoire de Marseille « Le Coeur d'une Ville, urbanisme et patrimoines à Marseille » qui s'est tenue du 1er décembre 2015 au 27 février 2016,
- cinq « balades urbaines » dans des quartiers différents du centre-ville, organisées pour le public par le Musée d'Histoire de la Ville, courant janvier 2016,
- deux conférences de presse tenues le 30 novembre 2015 et le 12 décembre 2016.

Bilan des échanges qui ont eu lieu dans le cadre de cette concertation

Trois doléances ont été inscrites dans les registres, deux sur le registre de la Ville de Marseille, une sur celui de la Métropole.

1^{ère} doléance : indique que les documents d'information portant sur le diagnostic et le périmètre de l'AVAP sont très intéressants. L'observation porte sur la place Jean Jaurès qui est intégrée au périmètre d'étude. Cependant, les remarques n'ont pas de lien direct avec le projet d'AVAP.

2^{ème} doléance : traite de fiscalité, de bâtiments remarquables, d'îlots, de ravalement de façades et de communication sur le sentiment de patrimonialité des habitants eux-mêmes. Les thématiques qui pouvaient être traitées dans le cadre de l'AVAP ont été prises en compte et intégrées dans la deuxième série de panneaux de concertation.

3^{ème} doléance : traite d'un projet immobilier au niveau de la Caserne d'Aurelle dans le 7^{ème} arrondissement et les contraintes patrimoniales à respecter indiquées par l'architecte des bâtiments de France (ABF). La constitution du projet d'AVAP a été réalisée en lien continu avec l'ABF. Ces problématiques ont été intégrées au rapport de présentation livre 2.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 18 avril 2017

- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code de l'Environnement ;
- Le Code du Patrimoine ;
- La délibération du Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole du 19 décembre 2014 engageant la procédure de transformation des ZPPAUP en AVAP ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 poursuivant la procédure de transformation des ZPPAUP en AVAP sur la commune de Marseille ;
- La délibération du Conseil Municipal du 5 février 2017 émettant un avis favorable sur le bilan de la concertation menée ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 29 mars 2017.

Oùï le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il convient de tirer le bilan de la concertation avec les habitants, les associations locales et autres personnes concernées.

Délibère

Article unique :

Est pris acte du bilan de la concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées qui s'est déroulée pendant toute la phase d'élaboration du projet de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur la commune de Marseille.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie et Aménagement du Territoire,
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS